RS maj 29.12.2023

Baud COMMUNAUTÉ

4, Chemin de Kermarec
56150 BAUD
Service Déchets
Tél.: 02 97 51 13 30
Mail : badge@baudcom.bzh

DEMANDE DE BADGE

(Accès aux conteneurs des ordures ménagères et déchèteries)

+ CHOIX DE FORFAIT

Inscription au service déchets

Badge I.O. : .....

Nom et Prénom ou dénomination :.....
Date et lieu de naissance : .....

Nom et Prénom du conjoint :.....
Date et lieu de naissance.....

Adresse : .....

Appart n° : Etage n° : Porte n° :

CP Ville : .....

Téléphone.....Mail : .....

Dans ce nouveau logement, vous êtes :

☐ Particulier o u ☐ Professionnel / ☐ résidence principale o u ☐ Résidence secondaire

☐ Locataire *(joindre copie du bail)* ☐ *Propriétaire *(joindre copie attestation notariale) :*

☐ Hébergé(e)s à titre gratuit *(joindre attestation du propriétaire)*

Date d'arrivée ..... Nom et de l'ancien occupant.....

SITUATION PRECEDENTE

Ancienne adresse : .....

CP Ville : .....

Joindre un justificatif de départ si vous habitiez sur le territoire de BAUD Communauté :
(BAUD – GUENIN – LA CHAPELLE NEUVE – MELRAND – PLUMELIAU-BIEUZY – SAINT-BARTHELEMY)

☐ Etat des lieux de sortie si vous étiez locataire ☐ Attestation notariale si vous avez vendu votre maison

VOTRE CHOIX DE FORFAIT

Après avoir pris connaissance des différents forfaits qui vous sont proposés dans le flyer joint avec le descriptif des modalités, indiquez ci-dessous votre choix de forfait.

VOTRE CHOIX DE FORFAIT : .....

En plus du forfait choisi, les dépôts supplémentaires d'ordures ménagères seront facturés 3.50 € et les passages supplémentaires en déchèterie seront facturés 15.50 €.

(Mention : Certifié exact, lu et approuvé - date et signature)

Fait à ..... Le..... SIGNATURE

A SAVOIR
En cas de déménagement, vous devrez impérativement informer le service de votre date de départ en fournissant un justificatif (état des lieux de sortie ou attestation notariale de vente) et restituer votre badge afin de clôturer votre dossier.
Tout badge non-restitué lors d'un départ sera facturé 50 €.
Le premier badge vous est remis à titre gratuit.
En cas de détérioration, de perte ou de vol, un nouveau badge vous sera facturé 10 €

**Propriétaire : dans le cas d'une mise en location de votre bien, vous devez radier votre contrat et nous restituer votre badge. Vos locataires doivent effectuer eux-mêmes une demande de badge pour leur logement auprès de notre service*